



APPEL A CANDIDATURE

Avis de recrutement pour le poste de :

DIRECTEUR GENERAL DES IMPÔTS DE COTE D'IVOIRE

Placée sous la tutelle du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, la Direction Générale des Impôts (« DGI ») est organisée par le décret n°2014-865 du 23 décembre 2014.

Suite à une vacance de poste, le Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat a retenu les services du cabinet EY pour l'assister lors du recrutement d'un nouveau Directeur Général des Impôts.

Description de poste

Le Directeur Général des Impôts a rang de directeur général d'administration centrale. Sous l'autorité du Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat, il est assisté de deux directeurs généraux adjoints et a pour principales missions de :

- Contribuer à l'élaboration et à l'application de la législation et de la réglementation fiscale ainsi que parafiscale ;
- Préparer, négocier et appliquer les conventions fiscales internationales ;
- Mener les opérations d'assiette, de liquidation et de contrôle de l'impôt pour le compte de l'Etat et des collectivités locales ;
- Effectuer le recouvrement des recettes fiscales ;
- Prendre les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs annuels de recettes fixés par le Gouvernement ;
- Mener les réformes nécessaires pour faciliter l'exécution des obligations fiscales par les contribuables ;
- S'assurer de l'élargissement de l'assiette et veiller à l'équité dans le traitement des contribuables ;
- Gérer le contentieux de l'impôt ;
- Assurer la conception, la création et la gestion du cadastre en zones urbaines et rurales ;
- Assurer la conservation de la propriété foncière et des hypothèques ;
- Assurer la gestion financière du domaine de l'Etat et des biens en déshérence ;
- Mener les opérations d'enregistrement et de timbre ;
- Promouvoir le civisme fiscal ;
- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre du volet fiscal des réformes des finances publiques ;
- Mettre en place un système d'information performant, intégré et sécurisé à la DGI ;
- Renforcer le système statistique de la DGI ;
- Mettre en place un système d'analyse de risque à la DGI ;
- Rationaliser et rendre plus équitable et plus efficient le contrôle fiscal ;
- Assurer le renforcement des capacités des agents, au regard des défis de la DGI ;

Profil recherché et expériences :

Pour les fonctionnaires :

- Avoir au minimum le Grade A4 et un diplôme d'études supérieures en commerce économie, finance, droit ou gestion de niveau Bac + 4 ou plus ou un diplôme d'ingénieur ;
- Justifier d'une expérience réussie d'au moins 5 ans à un poste de direction ou un poste de rang équivalent ;
- Etre de nationalité ivoirienne.

Pour les non fonctionnaires:

- Avoir au minimum un diplôme d'études supérieures en commerce, économie, finance, droit ou gestion de niveau Bac + 5 ou plus ou un diplôme d'ingénieur ;
- Justifier d'une expérience réussie d'au moins 5 ans à un poste de direction ou un poste de rang équivalent ;
- Etre de nationalité ivoirienne

Avec une pratique des lois et réglementations en vigueur, vous avez une parfaite maîtrise de l'économie ivoirienne, de sa fiscalité et de sa parafiscalité.

De plus, vous avez un sens élevé de l'intégrité et faite preuve d'ouverture d'esprit. Vous êtes capable de définir et piloter une stratégie d'ensemble et savez gérer des situations complexes.

Doté de très bonnes capacités en management et leadership, vous êtes persuasif, dynamique et imagitatif.

Procédure de soumission et date de clôture des candidatures

Si vous souhaitez faire acte de candidature, veuillez adresser par email un CV, une lettre de motivation, vos prétentions salariales ainsi qu'une copie de vos Diplômes à l'adresse suivante : eyrecrutement@ci.ey.com .

La date de clôture des candidatures est le 22 avril 2016.